



Espagne

En vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Selon l'Ordonnance HAP/460/2015 du 10 mars, approuvant le modèle 368 de Déclaration-règlement périodique des régimes spéciaux, les services numériques fournis B2C par des entités étrangères sont soumis à la TVA espagnole si le lieu du client est en Espagne.

Taux de TVA standard

Le taux de TVA standard en Espagne en 2023 est de 21%.

TVA Taux réduit

Aucun taux réduit n'est établi pour les ventes numériques.

Particularité du calcul de la TVA

$TVA = \text{revenu total} \times 21/121$.

Seuil

Le seuil de taxation est de €0 pour les biens numériques.

Pièces à conviction

Pour identifier la localisation du client, le commerçant doit collecter au moins deux éléments sur justificatifs non contradictoires. Et si deux d'entre eux se trouvent en Espagne, le client peut être déterminé comme espagnol:

Adresse de facturation (banque ou opérateur de paiement électronique).

Adresse IP.

Numéro de téléphone.

L'emplacement de la ligne fixe du client via laquelle le service lui est fourni.

Autres informations commerciales .

Liste des services électroniques

Un produit numérique est tout produit qui est stocké, livré et utilisé dans un format électronique. Il s'agit de biens ou de services que le client reçoit par e-mail, en les téléchargeant sur Internet ou en se connectant à un site Internet, notamment:

Livres électroniques, images, films et vidéos, que vous achetez une copie de Shopify ou que vous utilisez un service comme Netflix. En langage fiscal, ces produits sont dans une catégorie habituellement appelée «Produits audio, visuels ou audiovisuels».

Musique téléchargeable et en streaming, que ce soit en achetant un MP3 ou en utilisant un service comme Sound Cloud ou Spotify. Bien sûr, ces produits entrent également dans la catégorie audio.

Logiciels basés sur le cloud et produits en tant que service, tels que Software-as-a-Service (SaaS), Platform-as-a-Service (PaaS) et Infrastructure-as-a-Service (IaaS).

Sites Web, services d'hébergement de sites et fournisseurs de services Internet.

Annonces en ligne et marketing d'affiliation.

Procédure d'inscription

Étapes pour l'inscription à la TVA MOSS en Espagne:

Demandez un code d'identification individuel. Envoyez un e-mail à l'Agence fiscale espagnole et demandez votre code d'identification.

L'agence émettra votre code par e-mail et vous donnera des instructions spécifiques pour récupérer un certificat.

Remplissez le formulaire 034, la version intitulée «Système hors Union». Accédez au portail fiscal espagnol.

Tenir des registres

Les enregistrements des transactions effectuées doivent être conservés afin de vérifier l'exactitude des déclarations de revenus et des paiements. Ces registres doivent être mis à la disposition de l'Agence fiscale espagnole ou de l'autorité centrale responsable des autres États membres de l'UE par voie électronique sur demande. La durée de conservation des dossiers est de dix ans.

Date de paiement de la TVA

La TVA due doit être acquittée à la date limite de dépôt de la déclaration de TVA (au plus tard le 20 du mois suivant la fin de la période imposable – mois/trimestre) à laquelle elle se rapporte.

En règle générale, les déclarations de TVA espagnoles doivent être soumises et payées au plus tard le 20 du mois suivant la période de déclaration.

En ce qui concerne les jours fériés en Espagne, comme il existe plusieurs différences par région, nous vous suggérons de ne prendre en compte que les jours fériés qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire espagnol. Dans tous les cas, le calendrier des échéances publié par les autorités chaque année comprend toutes ces dates.

Dépôt des déclarations de TVA

Les déclarations de TVA de l'UE sont dues trimestriellement. A la fin de chaque trimestre, vous disposez de 20 jours pour déposer et payer ce que vous devez:

- 20 avril, pour le premier trimestre se terminant le 31 mars.
- 20 juillet, pour le deuxième trimestre se terminant le 30 juin.
- 20 octobre, pour le troisième trimestre se terminant le 30 septembre.
- 20 janvier, pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre.



